

3.5

Avis d'audiences

---

---

## 3.5 AVIS D'AUDIENCES

## RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Éric Lavigne, expert en sinistre à l'emploi d'un assureur Certificat no 137102	2007-12-01 (E)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Me Patrick de Niverville, président</li> <li>Michel Énard, expert en sinistre, membre</li> <li>Gilles Beaulieu, expert en sinistre, membre</li> </ul>	1 <sup>er</sup> mai 2008 (9h30)	Chambre de l'assurance de dommages - Montréal	<p>1 chef pour avoir négligé d'effectuer honnêtement et équitablement le règlement d'un sinistre (<i>article 61(1) du Code de déontologie des experts en sinistre</i>).</p> <p>1 chef pour avoir dénigré, dévalorisé ou discrédité un autre représentant (<i>article 53 du Code de déontologie des experts en sinistre</i>).</p>	Audition sur sanction
Denis Beauregard, courtier Certificat no 101730	2007-10-03 (C)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Me Marco Gaggino, vice-président</li> <li>Marc-Henri Germain, C.d'A.A., A.V.A., membre</li> <li>Julie Gagnier, C.d'A.A., membre</li> </ul>	5 mai 2008 (9h30) <b>REMISE</b>	Chambre de l'assurance de dommages - Montréal	<p>2 chefs pour avoir exercé ses activités avec des personnes qui ne sont pas autorisées à exercer de telles activités par la loi ou ses règlements ou d'utiliser leurs services pour ce faire (<i>article 37(12) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p> <p>1 chef pour avoir fait défaut de veiller à la discipline de ses représentants et de s'assurer que ceux-ci agissent conformément à la loi et à ses règlements (<i>article 85 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers</i>);</p>	Audition de la plainte

## RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
					1 chef pour avoir manqué de compétence et de professionnalisme ( <i>article 16 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers</i> );	

## RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Lorraine Sheehan, courtier Certificat no 157799 Et Francine Sheehan, courtier Certificat no 130808	2008-02-01 (C)    2008-02-02 (C)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Me Patrick de Niverville, président</li> <li>Luc Bellefeuille, C.d'A.A., membre</li> <li>Francine Normandin, C.d'A.Ass., membre</li> </ul>	8 mai 2008 (9h30)	Chambre de l'assurance de dommages - Montréal	<p><u>Pour Mme Lorraine Sheehan :</u></p> <p>3 chefs pour avoir exercé ses activités de façon négligente (<i>article 37(1) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p> <p>1 chef pour avoir fait défaut d'agir en conseiller consciencieux (<i>article 37(6) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p> <p>1 chef pour avoir fait défaut de donner à l'assureur les renseignements qu'il est d'usage de lui fournir (<i>article 29 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p> <p><u>Pour Mme Francine Sheehan :</u></p> <p>1 chef pour avoir exercé ses activités de façon négligente (<i>article 37(1) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p> <p>1 chef pour avoir fait défaut d'agir en conseiller consciencieux (<i>article 37(6) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p>	Audition des plaintes

## RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Normand Bédard, courtier  Certificat no 101863	2007-10-05 (C)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Me Patrick de Niverville, président</li> <li>• France Lafèche, C.d'A.A., membre</li> <li>• Daniel Puzé, courtier en assurance de dommages, membre</li> </ul>	20, 26 et 27 mai 2008  (9h30)	Chambre de l'assurance de dommages - Montréal	<p>1 chef pour avoir fait défaut d'exécuter avec transparence le mandat accepté (<i>article 25 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p> <p>2 chefs pour avoir fait défaut de rendre compte de l'exécution du mandat (<i>article 37(4) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p> <p>1 chef pour avoir fait défaut de donner à l'assureur les renseignements qu'il est d'usage de lui fournir (<i>article 29 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p> <p>1 chef pour avoir fait défaut de recueillir les renseignements nécessaires lui permettant d'identifier les besoins de l'assuré (<i>article 27 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p> <p>2 chefs pour avoir exercé ses activités de façon négligente (<i>article 37(1) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p> <p>1 chef pour avoir fait défaut de prendre les moyens requis pour que la garantie offerte réponde aux besoins de l'assuré (<i>article 39 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p>	Audition de la plainte

## RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
					<p>1 chef pour avoir fait défaut d'agir en conseiller consciencieux (<i>article 37(6) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p> <p>1 chef pour avoir manqué de compétence et de professionnalisme (<i>article 16 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers</i>);</p> <p>1 chef pour avoir fait une déclaration fautive, trompeuse ou susceptible d'induire en erreur (<i>article 37(7) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p> <p>1 chef pour avoir fait défaut de respecter le secret de tous renseignements personnels qu'il obtient sur un client et de les utiliser aux fins pour lesquelles il les obtient (<i>article 23 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p> <p>3 chefs pour avoir participé à la confection ou à la conservation d'une preuve ou d'un document le sachant faux (<i>article 37(9) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p>	
Sylvie Bernier, courtier  Certificat no 160556	2007-07-02 (C)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Me Patrick de Niverville, président</li> <li>Marc-Henri Germain, C.d'A.A., membre</li> </ul>	29 mai 2008 (9h00)	Chambre de l'assurance de dommages - Montréal	<p>1 chef pour avoir fait défaut d'agir en conseiller consciencieux (<i>article 37(6) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p> <p>1 chef pour avoir fait défaut de donner à l'assureur les renseignements qu'il est d'usage de lui fournir (<i>article 29 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p>	Audition de la plainte

## RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Luc Bellefeuille, C.d'A.A., membre</li> </ul>			1 chef pour avoir fait défaut de rendre compte de l'exécution de son mandat ( <i>article 37(4) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i> );	
Pierre-André Ménard, courtier  Certificat no 123635	2008-04-02 (C)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Me Patrick de Niverville, président</li> <li>Richard Giroux, C.d'A.A., membre</li> <li>Ian Cytrynbaum, C.d'A.Ass., membre</li> </ul>	29 mai 2008  (10h00)	Chambre de l'assurance de dommages - Montréal	1 chef pour avoir fait défaut d'agir en conseiller consciencieux ( <i>article 37(6) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i> );  1 chef pour avoir fait défaut de rendre compte de l'exécution de son mandat ( <i>article 37(4) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i> );	Audition de la plainte

## RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Robert Duval 111696	(CD00-0658)	François Folot, président Kaddis Sidaros, A.V.A. Felice Torre, A.V.A.	5 mai 2008 à 9h30	Hôtel des Eskers 201, avenue Authier Amos (Québec) J9T 1W1	Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères.	audition sur culpabilité
			6 mai 2008 à 9h30		Honoraires pour services rendus sans dévoiler au client le fait qu'il recevait en plus des commissions.	
			7 mai 2008 à 9h30		Défaut de respecter ses obligations à l'égard du profil d'investisseur.	
			8 mai 2008 à 9h30		Défaut de subordonner son intérêt personnel à celui de son client.	
			26 mai 2008 à 9h30		Avoir fait signer un document en blanc.	
			27 mai 2008 à 9h30		Conflicts d'intérêts et/ou défaut de divulguer les liens d'affaires.	
			28 mai 2008 à 9h30			
29 mai 2008 à 9h30						
Roberto Pistilli 127150	(CD00-0655)	Janine Kean, président Kaddis Sidaros, A.V.A. Yvon Fortin, A.V.A.	12 mai 2008 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, Bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères.	audition sur culpabilité
			13 mai 2008 à 9h30		Transaction non dans l'intérêt de l'investisseur.	
			14 mai 2008 à 9h30			

## RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
			15 mai 2008 à 9h30			
			16 mai 2008 à 9h30			
Michel Petit 126797	(CD00-0692)	François Folot, président Gilles Lavoie Bernard Meloche	13 mai 2008 à 9h30	Hôtel Delta 2685, rue King Ouest, Sherbrooke (Québec) J1L 1C1	Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères.  Défaut de subordonner son intérêt personnel à celui de son client.  Inexécution ou mauvaise exécution du mandat et/ou défaut de rendre compte du mandat.  Défaut de respecter les obligations à l'égard de l'analyse des besoins financiers.	audition culpabilité/sanction
François Boissonneault 103728	(CD00-0686)	Janine Kean, président Kaddis Sidaros, A.V.A. Felice Torre, A.V.A.	20 mai 2008 à 9h30  21 mai 2008 à 9h30	Hôtel Jardins de Ville 4235, boul. Bourque Sherbrooke (Québec) J1L 1N7	Avoir discrédité un confrère, une institution.	Audition sur requête

## RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Rock-Robert Bilodeau 103191	(CD00-0690)	François Folot, président Alain Côté, A.V.C.	20 mai 2008 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, Bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères.	audition sur culpabilité
			21 mai 2008 à 9h30		Défaut de fournir aux assureurs les renseignements d'usage et/ou fournir de faux renseignements.	
			22 mai 2008 à 9h30		Appropriation de fonds pour fins personnelles ou/ non-paiement des sommes perçues à une institution financière.	
					Opérations non effectuées par une personne autorisée par la loi.  Conflits d'intérêts et/ou défaut de divulguer les liens d'affaires.	
Vincent Lacroix 149459	(CD00-0609)	Janine Kean, président Shirtaz Dhanji, A.V.A. Yvon Fortin, A.V.A.	26 mai 2008 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, Bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Appropriation de fonds pour fins personnelles ou/ non-paiement des sommes perçues à une institution financière.	audition sur culpabilité
			27 mai 2008 à 9h30		Défaut d'exercer ses activités avec intégrité.	
			28 mai 2008 à 9h30			
			29 mai 2008 à 9h30			